



ATELIER SOUS REGIONAL DE RÉFLEXION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ANNEXE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT VOLONTAIRE-FLEGT RELATIVE A L'INFORMATION À RENDRE PUBLIQUE

COMMUNIQUE FINAL

Du 15 au 16 mai 2014, s'est tenu à Douala au Cameroun dans la Salle de conférence de l'Hôtel La Falaise à Bonanjo, un Atelier sous-régional de Réflexion sur la Mise en œuvre de l'Annexe de l'APV relative à l'information à rendre publique.

Cet atelier a été organisé par le Secrétariat général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), avec l'appui technique du Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) et de l'Institut Européen des Forêts (EFI).

Cette activité s'inscrivait dans le cadre du Devis Programme N°2 de la Composante « Appui au processus FLEGT Régional » du Programme ECOFAC V financé par l'Union européenne et porte sur l'appui à la mise en œuvre des activités programmées dans les APV-FLEGT nationaux de cinq pays membres de la CEEAC (Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RDC).

L'objectif principal de cet atelier était de permettre aux pays signataires des APV et à ceux qui sont en négociation, de partager leurs expériences et leurs réflexions sur les modalités de collecte, de traitement, de vérification, de validation ou d'authentification, de publication et de diffusion, ainsi que de mise à jour des informations à rendre publiques suivant les annexes y relatives de leur APV-FLEGT.

L'atelier devait également permettre aux pays en phase de négociation d'enrichir les réflexions et discussions en cours au niveau national sur l'état de la transparence dans leur secteur forestier et le type d'informations à rendre publiques.

Plus spécifiquement, il s'agissait de :

- ✓ Faciliter les échanges sur la problématique de l'accès à l'information sur le secteur forestier dans le contexte de l'APV-FLEGT
- ✓ Faciliter le partage d'expérience sur la mise en œuvre des Annexes relatives à l'information à rendre publique et faire un état des lieux des initiatives engagées ou en cours pour leur mise en œuvre effective ;

- ✓ Explorer les autres opportunités de promotion de l'accès aux informations sur le secteur forestier dans les États au profit de toutes les parties prenantes ;
- ✓ Identifier les cas de bonne pratique en matière de transparence et encourager leur application dans le secteur forestier des États membres ;
- ✓ Dégager les pistes et axes de travail pertinents pour un accompagnement efficace à la mise en œuvre de l'Annexe de l'APV sur l'information rendue publique en Afrique centrale.

Cet Atelier visait à atteindre les résultats suivants :

- ✓ Les parties prenantes clés du secteur forestier des 05 pays APV de la sous-région ont une compréhension harmonisée de la problématique de l'accès à l'information dans le contexte de l'APV-FLEGT, ainsi que des enjeux et défis y afférents ;
- ✓ Les participants ont une parfaite connaissance des expériences pays en matière de mise en œuvre des annexes des APV sur l'information à rendre publique, et/ou de promotion de la transparence forestière (processus gouvernementaux) ;
- ✓ Les autres opportunités de promotion de l'accès aux informations sur le secteur forestier sont explorées, et les cas de bonnes pratiques en matière d'accès et de diffusion de l'information identifiés ;
- ✓ Des axes pour une approche harmonisée de mise en œuvre de cette annexe sont identifiés ;
- ✓ Des éléments d'une feuille de route pour un accompagnement efficace des parties prenantes à la mise en œuvre des exigences des APV en matière de publication des informations sont identifiés.

Ont pris part à cet atelier les membres des différents collèges de parties prenantes clés issus des 05 pays engagés dans le processus FLEGT en Afrique centrale notamment, les parlementaires, les représentants de l'administration forestière, les points focaux et responsables des cellules FLEGT, les représentants de la société civile, du secteur privé, des peuples autochtones ainsi que les partenaires techniques d'appui à la mise en œuvre de l'APV et les partenaires au développement.

Déroulement des travaux

En dehors des cérémonies d'ouverture et de clôture, les travaux ont été organisés en sessions regroupées en séquences notamment :

- ✓ une séquence informative qui a permis d'aborder la problématique de la transparence dans le secteur forestier et le partage des expériences des parties prenantes au niveau des pays ;

- ✓ une séquence de réflexion stratégique qui a permis de revisiter les initiatives de mise en œuvre de l'Annexe au niveau des pays, les difficultés rencontrées et les points d'action à réaliser pour améliorer/accélérer la mise en œuvre de l'Annexe de l'APV sur l'information à rendre publique ; cette séquence a permis de formuler des attentes et recommandations des parties prenantes vis-à-vis de l'Union européenne et de la CEEAC.

Cérémonie d'ouverture

Elle a été marquée par les allocutions des personnalités ci-après :

- ✓ Mot du Représentant de Madame le Chef de Délégation de l'UE au Cameroun ;
- ✓ Mot du Représentant du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;
- ✓ Mot du Coordinateur du programme ECOFAC V, CEEAC ;
- ✓ Mot d'ouverture du Représentant du Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun ;

Mot du Représentant de Madame le Chef de Délégation de l'UE au Cameroun ;

Dans son allocution, M. Carl FROSIO, Représentant de Madame le Chef de Délégation de l'Union européenne au Cameroun, a tenu à exprimer sa satisfaction de voir les participants mobilisés autour de cette problématique de la transparence dans le secteur forestier dans le contexte de l'APV-FLEGT.

Il a réitéré l'importance de l'information à rendre publique dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT.

Selon l'Union européenne, l'information à rendre publique est un des éléments de base destinés à renforcer la gouvernance dans le secteur forestier et à crédibiliser le fonctionnement du régime d'autorisation FLEGT.

Cependant, au regard des efforts à fournir pour une mise en œuvre complète de cette annexe, les participants sont invités à rester mobilisés afin de poursuivre le travail déjà entamé.

Mot du Représentant du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;

Dans son allocution, M. NDO NKOUMOU Jean Claude, Représentant du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, a tenu à remercier la CEEAC en général et la Cellule FLEGT Régionale en particulier, au nom du Secrétaire Exécutif, pour l'organisation de cette rencontre.

Il a réitéré l'intérêt de la COMIFAC pour les questions de gouvernance forestière en général et pour la mise en œuvre des engagements consentis dans les APV-FLEGT en particulier.

Il a également mis en exergue l'importance de l'Annexe de l'APV sur l'information à rendre publique.

Selon lui, cette Annexe vise à faciliter l'accès de toutes les parties prenantes aux données utiles à la gestion rationnelle des ressources forestières et aux différentes décisions prises sur la base des textes en vigueur. Les conditions de transparence qui en découlent, conduiront à la réduction des opportunités de corruption et permettront de rendre effectivement chaque acteur comptable de ses actes.

Il a terminé son propos en réitérant les attentes du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC à tirer des leçons des produits de la rencontre.

Mot du Coordonnateur du programme ECOFAC V, CEEAC

Dans son allocution, M. TABUNA Honoré, Coordonnateur du Programme ECOFAC V a tenu, au nom de l'Ambassadeur Ahmad ALLAM-MI, Secrétaire Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), à remercier un ensemble de parties prenantes pour leur contribution administrative, technique et financière à l'organisation de la rencontre notamment les Autorités camerounaises, les délégués des Etats, le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), l'Institut Européen des Forêts (EFI) et l'Union européenne.

Il a également réitéré le soutien de la Communauté envers les cinq Etats membres engagés dans le processus FLEGT. Il a exhorté ces derniers à poursuivre les initiatives en cours afin de satisfaire les attentes de toutes les parties impliquées directement ou indirectement dans la filière du bois notamment par les échanges sur le système d'information à mettre en place pour faciliter l'identification, la collecte, la production, la distribution et la mise à jour des informations recherchées par les parties prenantes.

Il a terminé son propos en rappelant que les résultats obtenus au terme de l'atelier devront alimenter la réflexion menée au sein de la CEEAC en matière de transformation structurelle du système de l'économie du bois en Afrique Centrale, sujet central de la Conférence Interministérielle qui sera organisée au mois de novembre 2014.

Mot d'ouverture du Représentant du Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun ;

Dans son allocution, Dr ALOGWEDE Charles a tenu, au nom de Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune Son Excellence NGOLE PHILIP GWESE, à souhaiter à chacun des participants une chaleureuse bienvenue et à exprimer sa satisfaction pour leur mobilisation massive, malgré leurs multiples occupations.

Il a ensuite réitéré l'importance des forêts pour la sous-région Afrique centrale et réaffirmé la volonté du gouvernement camerounais à améliorer la gouvernance dans le secteur forestier. A titre illustratif, il a indiqué que le Cameroun vient de mettre sur pied un ensemble d'outils dont l'objectif est de faciliter la mise à la

disposition du public des informations sur le secteur forestier notamment, la création d'une page WEB spécialisée de l'APV sur le site internet du MINFOF ainsi qu'un manuel de procédure portant sur la collecte, le traitement, la validation et la diffusion des informations.

Selon lui, la mise en œuvre de l'annexe de l'Accord relative à « l'information à rendre publique », permettra de renforcer davantage la transparence et l'image des produits forestiers de la sous-région sur le marché de l'Union Européenne, et améliorer le climat des investissements pour les entreprises exportatrices de bois dans l'Union Européenne.

Il a terminé son propos sur une interpellation des participants à multiplier leurs efforts pour faire face aux nombreux défis et attentes dont l'importance pour l'avenir du secteur forestier et la bonne gouvernance y relative n'est plus à démontrer.

Partage d'expérience sur la mise en œuvre de l'Annexe de l'APV sur les informations à rendre publique

Le Partage d'expérience sur la mise en œuvre de l'Annexe de l'APV sur les informations à rendre publiques a permis aux différents pays (Cameroun, Congo, RCA) de présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre de cette Annexe, les difficultés rencontrées, et les perspectives.

Cette session a également permis de partager des études de cas concrets développées au niveau des pays et d'identifier les cas de bonne pratique dans la collecte, le traitement, la vérification, la validation ou l'authentification, la publication et la diffusion, ainsi que la mise à jour des informations à rendre publiques suivant les annexes y relatives de leur APV-FLEGT.

Les cas de bonnes pratiques ci-après ont été identifiés :

- ✓ La production des rapports annuels d'évaluation de l'état de mise en œuvre de l'Annexe de l'APV sur l'information à rendre publique réalisée par l'ONG CED du Cameroun ;
- ✓ « Initiative pour la Transparence et la lutte Anti-Corruption » (ITAC), projet de l'ONG FODER du Cameroun ;
- ✓ La méthodologie de collecte et de publication des données du Ministère des Forêts du Cameroun, projet « rendre accessible au public les informations citées dans l'annexe 7 » ;
- ✓ La méthodologie de collecte et de publication des données du secteur privé du Congo, projet « Forest Transparency Initiative » ;
- ✓ L'expérience de l'OI-FLEG du Congo dans l'accompagnement à la mise en œuvre de l'Annexe de l'APV sur l'information à rendre publique.

Les pays en phase de négociation (Gabon, RDC) ont également présenté ce qui est réalisé en matière de bonne gouvernance forestière et industrielle et les réflexions en cours au niveau national pour identifier les éléments de cette Annexe de l'APV dans le cadre des négociations.

Ces deux pays ont en outre, fait remarquer les difficultés qui sont les leur durant la phase de négociation et ont surtout réitéré leur détermination à aller à la signature des APV.

Orientations stratégiques pour améliorer l'accès à l'information et la transparence dans le secteur forestier

Cette session a permis de revisiter les difficultés relatives à la mise en œuvre de l'Annexe et à formuler les points d'actions prioritaires pour améliorer la mise en œuvre de l'Annexe de l'APV relative à l'information à rendre publique au niveau des Etats.

De même, elle a permis d'identifier les besoins et attentes des parties prenantes et de formuler les recommandations à l'endroit de diverses parties notamment, les Etats, la CEEAC et l'Union Européenne.

RECOMMANDATIONS

Au terme des travaux, les participants à l'Atelier sous-régional de Réflexion sur la Mise en œuvre de l'Annexe de l'APV relative à l'information à rendre publique ont formulé les recommandations dont les principales sont :

Aux Etats,

- ✓ Aux Etats qui ont déjà signé et ratifié l'APV de produire leur feuille de route pour la mise en œuvre de l'Annexe de l'APV relative à l'information à rendre publique, au besoin en exploitant les résultats de l'Atelier ;
- ✓ Aux Etats qui n'ont pas encore signé un APV de faire diligence afin de lever les blocages et de reprendre dans les meilleurs délais les négociations pour aboutir à la signature de l'APV avec l'Union européenne ;
- ✓ Documenter les impacts des nouvelles exigences des marchés internationaux sur les opérateurs économiques de la filière bois dans les pays de la sous-région ;
- ✓ Mettre en place une stratégie de publication et dissémination de l'information, en association avec les autres acteurs du secteur notamment par la création des sites web spécialisés et le développement de stratégies de communication ;

- ✓ Incorporer dans les Codes forestiers des pays de la Sous-région des dispositions susceptibles d'améliorer la transparence dans le secteur forestier ;
- ✓ Assurer la compilation et l'archivage effectif des informations forestières à rendre publiques ;
- ✓ Assurer la création des cellules FLEGT nationales au sein des administrations en charge des forêts, et le développement de sites Internet spécialisés de l'APV où toutes les informations à rendre publiques sont mises à disposition ;
- ✓ Utiliser les canaux et mécanismes adaptés pour la diffusion des informations au niveau local et ce, en collaboration avec d'autres acteurs tels que les collectivités locales, la société civile et le secteur privé ;

A la CEEAC

- ✓ Accentuer son accompagnement auprès des comités multi-acteurs mis en place au niveau de ses Etats membres pour conduire les négociations/ mise en œuvre des APV ;
- ✓ Apporter un appui technique aux Etats dans la capitalisation des cas de bonnes pratiques en matière de diffusion de l'information forestière identifiés dans le cadre de cet atelier ;
- ✓ Faciliter la création d'une interface dans le site web de l'OFAC pour centraliser les informations pertinentes sur le secteur forestier des pays de la sous-région ;
- ✓ Faciliter la production des rapports annuels sur l'état de la transparence dans le secteur forestier des pays de la sous-région ;
- ✓ Poursuivre l'organisation des rencontres d'échanges d'expérience et de partage d'information entre les différentes parties prenantes dans les pays ;
- ✓ Impulser la dynamique d'harmonisation des approches de mise en œuvre des APV ;
- ✓ Capitaliser les résultats de l'atelier lors de la Conférence Interministérielle du mois de novembre 2014 sur l'économie du bois ;

A l'Union européenne

- ✓ Renforcer son soutien aux Etats dans la mise en œuvre des engagements consentis dans le cadre de l'APV en général et de l'accès à l'information en particulier ;

- ✓ Accompagner les pays dans l'acquisition des équipements et outils nécessaires à la collecte et à la diffusion des informations relatives au secteur forestier ;
- ✓ Mettre en place un mécanisme de centralisation, en vue de leur diffusion, des informations sur le secteur forestier et le marché du bois dont elle est dépositaire notamment les informations disponibles sur Eurostat ;
- ✓ Renforcer son appui financier à la Cellule FLEGT Régionale afin qu'elle puisse pérenniser son appui aux Etats dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT ;

Fait à Douala, le 16 mai 2014.

Les participants